

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'AUBE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2020

Date de convocation et d'affichage : 09 décembre 2020

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 05.

Présents :

ABEL JEAN-PIERRE
BACHMANN Jean-Marie
BAGATTIN Mélanie
BAROIN François
BAUDOUX Bruno
BAZIN-MALGRAS Valérie
BEAUSSIER Jean-Marie
BETTINGER Sylviane
BILLET André
BLANCHARD Dominique
BLANCHON David
BLASCO Thierry
BLASSON Christian
BOICHUT Daniel
BOISSEAU Dominique
BOUDADI Rachida
BRET Marc
BURRI Marie-Luce
BUTAT André
CASTEX Jean-Marie
CHALVET Marie-Ange
CHAMPAGNE Anicet
CHAMPAGNE Bernard
CHOISELAT Emmanuel
COCHET Jean-Michel
CORNEVIN Jean-Pierre
COURTOIS Jean-Christophe
DAHDOUH Fadi
DA ROCHA Katia
DAUTET Loëtitia
DE VILLEMEREUIL Gérard
DEHARBE Dominique
DELAITRE Guy
DENIS Valéry
DESROUSSEAUX Pascal
DRAGON Jean-Luc
DRIAT Boris
DUCHÊNE Annie
DUQUESNOY Olivier
DUSACQ Maxime
FARINE Bruno
FINOT Patrick
FLEURET Dominique
FRAPIN David
GACHOWSKI Jacques
GARIGLIO Elisabeth
GAURIER Claude

GARNERIN David
GATOUILLAT Marcel
GAUTHIER Anne-Sophie
GERARD Fabien
GIRARD Marc
GIRARDIN Olivier
GONCALVES José
GOUJARD Pascal
GRAFTEAUX-PAILLARD Marie
GROSJEAN Patrick
GUITTON Jordan
GULTEKIN Gulcan
GUNDALL Philippe
HANDEL William
HELIOT-COURONNE Isabelle
HENNEQUIN Virgil
HENRI Pascal
HIMEUR Aïcha
HIRTZIG Jack
HONORÉ Nicolas
HOUARD Bruno
HUBINOIS Alain
HUMBERT Christophe
JOLLIOT Marie-France
JOUAULT Gervaise
KIEHN Patricia
LANDREAT Pascal
LANOUX Claudie
LE CORRE Marie
LEBECQ Jérémy
LÉCORCHÉ Jean-Pierre
LEDOUBLE Catherine
LEMELAND Caroline
LEMELLE Flavienne
LEPRINCE Didier
LEQUIEN Ombeline
LEROY Marie-Thérèse
LEYMBERGER Brigitte
MAGLOIRE Arnaud
MALARMEY Michelle
MANDELLI François
MARTY Rémy
MEIRHAEGHE Jean-François
MEIRHAEGHE Sonia
MENNETRIER Nicolas
MONTAGNE Jean-Jacques
MOSER Alain

NINOREILLE Francine
NONCIAUX-GRADOS Véronique
OUADAH Karima
PAUWELS Cécile
POIVEZ Kevin
PORTIER-GUENIN Françoise
POTTIER Denis
QUINTART Sylvie
RAGUIN Jacky
REHN Yves
RENOIR Gilles
RESLINSKI Jean-François
RICHARD Sophie
RICHARD Vincent
ROBLET Bernard
ROUSSELOT Nicole
SAINTON Michel
SAUVAGE Philippe
SEBEYRAN Marc
SERRA Frédéric
SIMON Eric
SOMSOIS Hervé
THIENOT Régis
THOMAS Christine
VIART Jean-Michel
VOLHUER Michel
ZAJAC Anna

Délibération Certifiée Exécutoire
Reçue par le Représentant de l'Etat le /
Affichée le
24/12/2020 / 24/12/2020
pour le Président et par Délégation
Le Directeur Général Délégué
Jean-Luc BIGCHOFF



Représentés : MARTINOT Bruno par BEAUGRAND Joël,

Excusés et ont donné pouvoir : BRANLE Christian à ABEL Jean-Pierre, FRAENKEL Stéphanie à BAUDOUX Bruno, BECARD Francis à BAROIN François, CHEVALIER Bertrand à SERRA Frédéric, GANTELET Bruno à HELIOT-COURONNE Isabelle, GUILLAUMET Virginie à SOMSOIS Hervé, GAURIER Marlène à REHN Yves, CAFFET-VIARDOT Gaëlle à BAZIN-MALGRAS Valérie,

Absents et excusés : VAN DE ROSTYNE Alain, CHOMAT Christophe, PETIT Christine, ROUSSEAU Pauline, GRIENENBERGER Daniel.

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance Ombeline LEQUIEN

DELIBERATION N°20	Adhésion de la médiathèque de Saint-Parres-aux-Terres au réseau des bibliothèques
RAPPORTEUR	Didier LEPRINCE

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
122	130	130			

Le rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2020**MEDIATHEQUE DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE
ADHESION DE LA MEDIATHEQUE DE SAINT-PARRES-AUX-TERTRES
AU RESEAU DES BIBLIOTHEQUES**

Annexes : convention de partenariat

Exposé :

Le réseau des bibliothèques de Troyes Champagne Métropole existe depuis 1998 (délibération du 14 décembre 1998). Il est coordonné par la Médiathèque Jacques Chirac, équipement culturel d'intérêt communautaire destiné à desservir la population du territoire de Troyes Champagne Métropole.

Il s'est progressivement élargi et compte aujourd'hui 7 communes : Sainte-Savine, La Chapelle-Saint-Luc, Saint-André-les-Vergers, Bréviandes, Saint-Julien-les-Villas, Pont-Sainte-Marie et Saint-Germain.

Aujourd'hui, c'est la ville de Saint-Parres-aux-Tertres qui souhaite que sa médiathèque rejoigne ce réseau.

Son entrée est programmée pour janvier 2021. Ce partenariat sera contractualisé par la signature des 2 conventions

:

- 1 convention de partenariat qui en définit les modalités de fonctionnement du réseau et les engagements respectifs objet de la présente délibération
- 1 convention de mise à disposition du progiciel SIGB

Pour mémoire, **l'objectif du réseau est d'offrir au public un accès large et facilité aux ressources documentaires et services disponibles sur le territoire de Troyes Champagne Métropole, sur place et à distance, via ces outils :**

- un catalogue commun regroupant toutes les ressources des bibliothèques partenaires (livres, CD, DVD, jeux vidéo, ressources numériques,...), à disposition des usagers détenteurs de la « carte réseau »
- un site internet permettant de les consulter et de les réserver à distance
- un service de navette permettant d'emprunter et de rendre les documents dans la bibliothèque partenaire de son choix, en fonction de son lieu d'habitation, de travail, de loisirs,
- une communication regroupée : agenda, réseaux sociaux et site internet

Son fonctionnement collaboratif permet aux bibliothèques membres des échanges professionnels au bénéfice des bonnes pratiques, de l'évolution des services pour le public et d'actions culturelles partagées.

Il permet aux bibliothèques membres de bénéficier de ces services financés par Troyes Champagne Métropole :

- animation-coordination du réseau (1 agent Médiathèque Jacques Chirac)
- administration du catalogue commun (1 agent Médiathèque Jacques Chirac)
- support informatique (équipe DSI)
- logistique-navette (1 agent Médiathèque Jacques Chirac)
- communication (1 agent Médiathèque Jacques Chirac)
- cartes d'abonnement réseau

Sur le plan financier, la commune de Saint-Parres-aux-Tertres participera à hauteur de sa quote-part aux frais de maintenance du logiciel de gestion et reversera à Troyes Champagne Métropole les recettes des « inscriptions réseau ».

Concernant les usagers actifs de la Médiathèque de Saint-Parres-aux-Tertres, si nécessaire durant le temps de la migration des données dans le catalogue commun, ils pourront bénéficier provisoirement de la gratuité d'accès au réseau, pour leur permettre de continuer à emprunter.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **d'ACCEPTER l'intégration de la bibliothèque de Saint-Parres-aux Tertres au réseau des bibliothèques de Troyes Champagne Métropole ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer la convention de partenariat annexé à ce présent rapport ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tout acte administratif, financier ou juridique à intervenir en application du présent exposé des motifs.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

**CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE
AU RESEAU DE BIBLIOTHEQUES SUR LE TERRITOIRE DE TROYES CHAMPAGNE MÉTROPOLE
N° 2020-.....**

Entre :

Troyes Champagne Métropole, sise 1 place Robert Galley 10000 Troyes, représentée par Monsieur François Baroin, Président, habilité à cet effet par délibération du Conseil communautaire n° du, et la Médiathèque Jacques Chirac, d'une part,
d'une part,

Et :

La Ville de Saint Parres aux Terres, sise 2, rue Henri Berthelot - CS 40064 - 10092 Troyes Cedex, représentée par Monsieur Jack HIRTZIG, Maire, habilité à cet effet par la délibération du Conseil municipal n° du 2020,

Préambule

Le réseau des bibliothèques de Troyes Champagne Métropole existe depuis 1998 (*délibération du 14 décembre 1998*). Il est coordonné par la Médiathèque Jacques Chirac, équipement culturel d'intérêt communautaire destiné à desservir la population du territoire de Troyes Champagne Métropole.

Il s'est progressivement élargi et compte aujourd'hui 10 membres :

- Bréviandes
- La Chapelle-Saint-Luc
- Maison de l'Outil et de la Pensée Ouvrière (MOPO)
- Pont-Sainte-Marie
- Saint-André-les-Vergers
- Saint-Germain
- Saint-Julien-les-Villas
- Sainte-Savine
- Troyes pour le Conservatoire Marcel Landowski
- Troyes Champagne Métropole : la Médiathèque Jacques Chirac composée de 3 sites : Troyes-Centre, Troyes-Marots et Troyes-Chartreux.

Son objectif est d'offrir au public un accès large et facilité aux ressources documentaires disponibles sur le territoire de Troyes Champagne Métropole, via ces services :

- Un catalogue commun regroupant toutes les ressources des bibliothèques partenaires (*livres, CD, DVD, jeux vidéo, ressources numériques,...*), à disposition des usagers détenteurs de la « carte réseau »
- Un site internet permettant de les consulter et de les réserver à distance
- Un service de navette permettant d'emprunter et de rendre les documents disponibles dans le catalogue, dans la bibliothèque partenaire de son choix, en fonction de son lieu d'habitation, de travail, de loisirs,

- Une communication commune : agenda, réseaux sociaux et site internet

Son fonctionnement collaboratif permet aux bibliothèques membres des échanges professionnels au bénéfice des bonnes pratiques, de l'évolution des services pour le public et d'actions culturelles partagées.

La présente convention définit les conditions du partenariat entre Troyes Champagne Métropole et le Partenaire.

Ce considérant, il est convenu ce qui suit :

Article 1. Rôle, services et engagements de la médiathèque Jacques Chirac

La Médiathèque Jacques Chirac coordonne le réseau des médiathèques et assure dans ce cadre les services suivants :

- **animation du réseau** : mise à disposition d'un agent coordinateur financé par Troyes Champagne Métropole
 - organisation de rencontres « échanges de bonnes pratiques », ponctuellement durant l'année en fonction des besoins
 - concertation entre les partenaires pour assurer qualité, cohérence et complémentarité de l'offre documentaire faite au public
 - échanges sur les actions culturelles : partage d'expertise, d'expériences et opérations croisées ou conjointes
- **informatique documentaire** : mise à disposition d'un « référent SIGB », agent financé par Troyes Champagne Métropole
 - gestion du Système Intégré de Gestion des Bibliothèques (SIGB) qui pilote le réseau documentaire : coordination, administration du catalogue, fonctions de prêt, ...
 - assistance technique sur les questions bibliothéconomiques
 - formation de l'ensemble des intervenants du réseau
 - paramétrage des fonctions bibliothéconomiques
 - organisation de réunions techniques en fonction des besoins (catalogue, statistiques, ...), en concertation avec le coordinateur du réseau
 - interface avec le prestataire (actuellement Infor) : évolutions du système, centralisation des demandes, relais d'information au réseau
 - mise à disposition du réservoir de notices auxquels la Médiathèque Jacques Chirac est abonnée
- **données bibliographiques-notices** :
 - respect des normes de catalogage en vigueur
- **logistique-navette** : mise à disposition d'un agent, financé par Troyes Champagne Métropole, qui assure le service en collaboration organisée, tournante, avec l'ensemble des agents de la médiathèque

- acheminement et collecte des documents empruntés et rendus dans les différentes bibliothèques du réseau

- **logistique inscriptions « réseau » :**
 - fourniture des cartes d'inscription équipées des codes-barres

- **action culturelle en réseau :**
 - au service d'une action culturelle partagée, la Médiathèque Jacques Chirac :
 - informe les membres du réseau de ses projets et actions
 - propose aux membres de :
 - *s'associer à des opérations spécifiques de son programme, en les déclinant dans leurs établissements (exemple de la Semaine Lire et Ecrire Autrement)*
 - *bénéficier de la promotion qui en est faite (exemple du label MTP relatif au Mois des Tout-Petits)*
 - *venir sur place s'en inspirer*
 - travaille de concert avec les membres sur les actions croisées ou conjointes
 - co-organise des rencontres entre les clubs de lecteurs et des rencontres littéraires au sein du réseau
 - créatrice du Mois des Tout-Petits (*label MTP*), la Médiathèque Jacques Chirac y associe les bibliothèques du réseau qui le souhaitent, par :
 - le financement d'une sélection de spectacles joués dans le réseau (*répartition concertée avec et dans le réseau*)
 - l'utilisation du label MTP pour donner de la visibilité aux actions développées sur ce thème par les bibliothécaires du réseau

- **communication :**
 - financement et conception de « *l'agenda des médiathèques* » (*édition quadrimestrielle*) où figurent : coordonnées, horaires d'ouverture et actions des bibliothèques du réseau
 - mise en ligne systématique sur le site internet de la médiathèque Jacques Chirac (*agenda pdf téléchargeable / informations sur le réseau*)
 - relais sur les réseaux sociaux, d'actions ou évènements spécifiques à promouvoir (*sur demande du Partenaire*)

- **support informatique** (*Direction des Services Informatiques (DSI) de Troyes Champagne Métropole*) :
 - mise à disposition gratuite des licences du SIGB (*propriété de Troyes Champagne Métropole*)
 - souscription et gestion du contrat de maintenance par un contrat unique auprès du prestataire (*refacturation de sa quote-part au Partenaire – voir article 4*)
 - prise en charge du coût de la liaison informatique reliant la bibliothèque du Partenaire au réseau

- prise en charge des OPAC (*matériel, logiciel, maintenance*)
- administration des serveurs hébergeant les logiciels du SIGB et les données associées
- disponibilité du SIGB aux jours et heures ouvrables de la Médiathèque Jacques Chirac, sauf opérations techniques nécessaires
- interface auprès du prestataire en cas d'incident sur le SIGB
- mise à disposition d'un service dit de « prêt secouru », en local (*sur autorisation expresse de la DSI*)
- gestion de l'exploitation du système (*sauvegardes, télécommunications, dépannage des serveurs, sécurité*) :
 - installation et paramétrage des logiciels du SIGB, et des logiciels associés
 - conseil sur des problèmes informatiques ponctuels (câblage, choix de matériel....)
 - dépannage à distance ou sur place selon les cas

Article 2. Engagements du Partenaire

Le Partenaire s'associe au réseau des médiathèques coordonné par la Médiathèque Jacques Chirac, et prend les engagements suivants :

- **données bibliographiques/ notices :**
 - respect des normes de catalogage en vigueur
 - respect des prescriptions particulières de la Médiathèque Jacques Chirac : traitement documentaire et récupération des données
 - ne pas modifier ou supprimer des notices ou des informations d'exemplaires non rattachés aux collections des autres partenaires (*notamment dans le cadre des procédures de mise au pilon*)
 - ne pas modifier ou supprimer les informations indiquées par la Médiathèque Jacques Chirac sur les notices usagers (*grands retards*)
- **informatique :**
 - maintenance du matériel informatique, propriété du Partenaire sur lequel sont utilisés les logiciels SIGB
 - gestion du matériel et logiciels bureautiques de la bibliothèque du Partenaire
 - accord préalable indispensable pour toute intervention sur les postes reliés au réseau des Médiathèques auprès de la DSI, habilitée à contrôler l'utilisation qui en est faite, et à intervenir éventuellement en cas d'usage dangereux pour la sécurité du système, ou non conforme à la législation
 - en cas de dépannage sur place :
 - faciliter l'intervention de la DSI
 - assurer éventuellement l'interface avec les autres services municipaux compétents du Partenaire
- **communication**
 - fournir les informations pour l'agenda dans le délai indiqué par le service communication de la médiathèque Jacques Chirac

- **reversement des inscriptions réseau**
 - reversement à la médiathèque Jacques Chirac du produit des inscriptions réseau perçus par la bibliothèque du Partenaire
 - envoi chaque trimestre :
 - des fiches d'inscription
 - d'un état récapitulatif des inscriptions « réseau » perçus pour la Médiathèque Jacques Chirac, listant toutes les inscriptions, payantes et gratuites
 - émission par Troyes Champagne Métropole chaque trimestre d'un titre de recettes au comptable public qui facture ensuite le Partenaire

- **action culturelle en réseau :**
 - au service d'une action culturelle partagée, le Partenaire :
 - informe les membres du réseau de ses projets et actions
 - propose aux membres de :
 - *s'associer à des opérations spécifiques de son programme, en les déclinant dans leurs établissements*
 - *venir sur place s'en inspirer*
 - travaille de concert avec les membres sur les actions croisées ou conjointes
 - co-organise des rencontres entre les clubs de lecteurs et des rencontres littéraires au sein du réseau

Article 3. Formules d'inscription pour les usagers

Troyes Champagne Métropole et le Partenaire conviennent d'une carte commune d'inscription au réseau, dénommée « carte réseau » :

- elle permet à l'utilisateur inscrit d'emprunter et de rendre des documents dans toutes les bibliothèques du réseau
- les tarifs et règles de prêt associés à cette carte relèvent de la compétence exclusive de Troyes Champagne Métropole
- elle est fournie équipée (codes-barres) gratuitement par Troyes Champagne Métropole

En parallèle, chaque bibliothèque partenaire conserve le principe d'une carte d'inscription de proximité, dénommée « carte proximité » :

- elle permet à l'utilisateur d'emprunter exclusivement les ouvrages de la bibliothèque où il est inscrit
- les tarifs et règles de prêt associés à cette carte relèvent de la compétence exclusive du Partenaire.

Ce sont les usagers qui font le choix de s'abonner à l'une ou l'autre formule.

Article 4. Respect du droit de la propriété intellectuelle, industrielle et commerciale

Le Partenaire s'engage à respecter la législation en vigueur en matière de propriété intellectuelle et de propriété industrielle et commerciale.

En aucun cas, la responsabilité de Troyes Champagne Métropole ne peut être engagée en cas d'utilisation illégale de programmes et de logiciels par la bibliothèque du Partenaire.

Article 5. Durée de la convention

La présente convention est conclue pour un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020. Elle est renouvelable trois fois par tacite reconduction.

Article 6. Résiliation

Les parties peuvent résilier la convention par anticipation, sous réserve de l'envoi d'un courrier recommandé avec préavis minimum de trois mois.

Dans ce cas, les données spécifiques à la bibliothèque partenaire contenues dans le SIGB, pourront être mises à disposition du Partenaire dans le format proposé par la DSI de Troyes Champagne Métropole, sous réserve de la prise en charge, par le Partenaire, du coût de l'exportation.

Article 7. Litiges

En cas de litige persistant, les parties conviennent de saisir le Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, après épuisement des voies amiables et de médiation.

Fait à Troyes en 2 exemplaires, le

**Pour le Partenaire,
Son Maire,**

**Pour Troyes Champagne Métropole,
Le Président,**